

Département de l'Hérault
Canton de Gignac

Mairie de Vendémian



34230 VENDÉMIAN

Compte rendu

Conseil Municipal 9 Mai à 20h

Étaient présents : Christine Fernandez Faucilhon, Lionel Lasserre, Paul Montel, David Ferrando, Géraldine Thomé, Laurent Schneider, Michèle Lagacherie, Marie Therese Roch, Magali Gounel

Étaient absents représentés : Stephan Coste représenté par Geraldine Thomé, Valérie Candebat représentée par Christine Fernandez-Faucilhon, Jérôme Gay représenté par David Cablat .

Était absent excusé : Philippe Launay, Marjorie Rabastens

1. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la Commune sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal.

À l'appui de ses demandes et avec le concours des services ordonnateurs, le Receveur fournit les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en non-valeur.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé joint en annexe et s'élèvent à 110.46 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, de prononcer l'admission en non-valeur des créances dont la liste figure en annexe pour un montant de 110.46€ par un mandat sur le compte 654.

2. Numérotation de nouvelles parcelles

Considérant la nécessité d'attribuer une numérotation aux voies qui en sont dénuées afin de faciliter le repérage au sein de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de la numérotation suivante route de Montpellier

Parcelle E1728	31 route de Montpellier
Parcelle E1727	33 route de Montpellier
Parcelle E1726	35 route de Montpellier
Parcelle E1725	37 route de Montpellier

Décide de la numérotation suivante avenue du Sambuc

Parcelle E1393	17 avenue du Sambuc
Parcelle E1394	17 bis avenue du Sambuc
Parcelle E1395	17 ter avenue du Sambuc
Parcelle E243	19 avenue du Sambuc
Parcelle E1498	21 avenue du Sambuc
Parcelle E1254	23 avenue du Sambuc
Parcelle E1253	25 avenue du Sambuc
Parcelle E1280	27 avenue du Sambuc
Parcelle E1279	29 avenue du Sambuc

3. Convention d'utilisation de la cour de l'école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention destinée à la location de la cour de l'école. Cette convention a pour objet de fixer les conditions relatives à cette location.

Les tarifs sont les suivants :

<u>Les Tarifs</u>	Tarif de la location	Caution	
		Dégât matériel + nettoyage	Tri sélectif
Personnes domiciliées sur la commune	50€	400€	100€
Associations ayant un intérêt pour le village	Gratuit	300€	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Approuve la convention d'utilisation de la cour de l'école

Fixe le tarif à 50€ pour les personnes domiciliées sur la commune et gratuit pour les associations

Fixe les cautions à

- 400€ pour les dégâts matériels et nettoyage et 100€ pour le tri sélectif concernant les personnes domiciliées sur la commune
- 300€ pour les dégâts matériels, nettoyage et tri sélectif pour les associations ayant un intérêt pour le village.

4. Devis mobilier

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis présenté concernant du mobilier, à savoir :

- 25 tables : 1 100€ HT
- 100 chaises : 1 290€HT

5. Modification du règlement city stade

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du règlement du city stade afin d'y introduire un article 5 concernant l'éclairage :

« Un éclairage du site est prévu de 17h à minuit. Pour l'actionner les utilisateurs devront appuyer sur un interrupteur prévu à cet effet »

6. Travaux rue de Soleillades

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du marché à bon de commande passé suite aux intempéries de 2014, il est prévu la réfection de la rue de Soleillades.

Les travaux commenceront par la reprise du réseau d'eau par le SIEVH. S'en suivra la reprise de la voirie par l'entreprise eiffage.

Les travaux débuteront fin juin, début juillet 2017.

7. Festivités du 13 et 14 Juillet 2017

L'adjoint aux festivités présente le programme des festivités de l'été 2017.

8. Organisation des élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 11 et 18 Juin.
Il est décidé de la répartition des assesseurs pour ces deux scrutins.

9. Préparation des échos du Conseil

L'adjoint à la culture a fait un point concernant la préparation des échos du mois de Juin.

10. Questions diverses